



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE D'ETAT, MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

**Objet : Convocation de l'Ambassadeur de la République du Niger en Côte d'Ivoire  
Abidjan, le vendredi 30 janvier 2026**

Le Ministère d'Etat, Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale informe que ce vendredi 30 janvier 2026, Son Excellence Madame l'Ambassadeur de la République du Niger à Abidjan a été convoquée au Cabinet de Madame le Ministre d'Etat.

Cette convocation fait suite aux graves propos tenus récemment par les plus hautes autorités nigériennes à l'endroit de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire.

Au cours de cet entretien, le Gouvernement ivoirien a exprimé sa vive indignation et a condamné avec la plus grande fermeté ces déclarations qui non seulement contreviennent aux usages diplomatiques, mais portent une atteinte grave à l'honneur et à la dignité du Chef de l'Etat, ainsi qu'au peuple ivoirien.

La Côte d'Ivoire, fidèle à sa tradition de dialogue et de paix, a toujours œuvré pour le maintien de relations d'amitié et de fraternité avec les pays de la sous-région.

Toutefois, elle ne saurait tolérer que les institutions ivoiriennes soient l'objet d'agissements de nature à compromettre sérieusement la qualité de nos relations bilatérales.

Une Note de Protestation formelle a été remise à l'Ambassadeur pour transmission à ses hautes autorités.

Le Gouvernement ivoirien reste attentif à la suite qui sera donnée à cette démarche et se réserve le droit de tirer toutes les conséquences qui s'imposent.

Fait à Abidjan, le **30 JAN 2026**